

COMMUNE DE FROENINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROENINGEN SEANCE DU 19 JUILLET 2016

Sous la présidence de Georges HEIM, maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Georges CLAERR, Marie DORI Michel HARTMANN, Fanny HEIM, Guylaine ILLAN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Catherine MERKLE, Franck ROMANN, Yves SCHUELLER et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Jean-Marc EBMEYER à Georges HEIM
Sonia WERTH à Dolorès ALLENBACH

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Nice.

Le conseil municipal désigne Marie DORI secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai et du 24 juin 2016
- 2.- Création des différentes commissions au sein du conseil municipal
- 3.- Indemnité de fonction du maire et des adjoints
- 4.- Indemnité de conseil du trésorier
- 5.- Urbanisme
- 6.- Travaux
- 7.- Intercommunalité
- 8.- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets
- 9.- Chasse
- 10.- Ecole
- 11.- Divers

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 MAI et 24 JUIN 2016

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 10 mai et du 24 juin n'appellent pas de remarques. Ils sont approuvés à l'unanimité.

POINT 2 – CREATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Franck ROMANN donne les explications sur les différentes compétences des commissions.

◆ COMMISSION « FINANCES – COMMUNICATION – APPEL D'OFFRES »

Président : le maire Georges HEIM

Vice-président : le premier adjoint Franck ROMANN

Membres : ALLENBACH Dolorès, DORI Marie, EBMEYER Jean-Marc, HARTMANN Michel, KLEIN Jean-Claude, SCHUELLER Yves, WERTH Sonia

◆ COMMISSION « TECHNIQUE – AMENAGEMENT- VOIRIE – URBANISME- SECURITE - FORET »

Président : le maire Georges HEIM

Vice-président : le deuxième adjoint Michel HARTMANN

Membres : CLAERR Georges, KLEIN Jean-Claude, MARTINS Déborah, ROMANN Franck, SCHUELLER Yves, WERTH Sonia, ZIMMERMANN Frédéric,

◆ COMMISSION « ENSEIGNEMENT - CULTURE – INTERGENERATION - FORET »

Président : le maire Georges HEIM

Vice-président : la troisième adjointe Sonia WERTH

Membres : ALLENBACH Dolorès, CLAERR Georges, HARTMANN Michel, HEIM Fanny, ILLAN Guylaine, MERKLE Catherine ROMANN Franck



POINT 3 – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

◆ INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

A l'issue des élections municipales du 24 juin 2016, Georges HEIM a été élu maire, pour la durée du mandat de 4 ans, à compter du 25 juin 2016.

Le conseil municipal décide d'accorder l'automaticité de l'indemnité de fonction correspondant aux maires des communes de 500 à 999 habitants, soit 31% de l'indice brut 1015, lequel est fixé par décret ministériel.

L'indemnité s'élève à 1185.52 € brut par mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants, le maire ne prenant pas part au vote.

◆ INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Le 24 juin 2016, le conseil municipal a élu trois adjoints pour la durée du mandat, à savoir :

1^{ère} adjoint : Franck ROMANN

2^e adjoint : Michel HARTMANN

3^e adjoint : Sonia WERTH

Le maire propose au conseil municipal d'accorder l'automaticité de l'indemnité maximale de fonction correspondant aux adjoints des communes de 500 à 999 habitants, soit 8.25% de l'indice brut 1015, lequel est fixé par décret ministériel (référence aux barèmes antérieurs fixés par l'article L 2123 – 23 du CGCT maintenu en vigueur à cet effet), à savoir une indemnité mensuelle brute de 315.50 €.

La délibération portant sur l'automaticité de l'indemnité de fonction est adoptée par 11 voix pour

Les adjoints ne prennent pas part au vote

POINT 4 – INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

En application de l'article 97 de la loi N°82-213 du 2 mars 1982, l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être accordée aux comptables qui, à la demande des collectivités, leur fournissent des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'article 3 de ce même arrêté précise que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'organe délibérant. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période, par une nouvelle délibération.

Une nouvelle délibération devra être prise à l'occasion de tout changement de comptable.



Compte tenu

- de la nomination d'Elisabeth VANACKER en qualité de trésorier d'ALTKIRCH, à compter du 1^{er} janvier 2014
- des prestations assurées par le trésorier
- de l'attribution de l'indemnité de conseil à taux maximum au comptable public précédemment en poste

Le maire propose au conseil municipal

- de valider la demande de conseil et d'assistance faite au nouveau Trésorier d'ALTKIRCH
- d'accorder à Elisabeth VANACKER, Trésorier, une indemnité de conseil égale à 100% du montant théorique maximal, depuis sa prise de fonction.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide

- de valider la demande de conseil et d'assistance faite au nouveau Trésorier d'ALTKIRCH
- d'accorder à Elisabeth VANACKER, Trésorier, une indemnité de conseil égale à 100% du montant théorique maximal, depuis sa prise de fonction.

Délibération prise à l'unanimité.

PONIT 5. - URBANISME

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- SOVIA à M et Mme ROMANN Franck, terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- SOVIA à M et Mme Pierrick LANDOIS terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- SOVIA à M Patrick ANTON terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- SOVIA à M et Mme Nathanaël BELTZUNG terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- SOVIA à M et Mme Aimé BURGY terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- SOVIA à SARL Lycene terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- SOVIA à M et Mme François BURNER terrain lotissement « Hinter den Gaerten »
- Mme SPIESS Marie-Rose à M et Mme JULLIEN, maison d'habitation 3, rue de Galfingue

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- M LANDOIS : maison d'habitation, parcelle13, lotissement « Hinter den Gaerten »
- M ANTON : maison d'habitation, parcelle 16, lotissement « Hinter den Gaerten »
- M LEFEBVRE : maison d'habitation, rue des Pâtüre



➤ **NOM DE RUE :**

Dans le cadre du lotissement « Hinter den Gaerten » la commune doit maintenant attribuer un nom à la rue nouvellement créée.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de nommer cette rue « rue du Panorama »

POINT 6 – TRAVAUX

➤ **RENOVATION DE L'ÉGLISE**

Michel HARTMANN informe le conseil municipal que la teinte de la façade de l'église a été choisie, en accord avec certains membres du conseil de fabrique. Quatre échantillons ont été réalisés sur le côté du clocher.

L'entreprise Mambré va mettre en place dans les prochains jours la deuxième partie de l'échafaudage. Nous étions bloqués par la naissance d'un cigogneau. Les travaux de peinture pourront démarrer.

L'entreprise HUG interviendra début septembre pour les travaux sur le clocher.

Georges CLAERR souhaite savoir si un nettoyage du cadran de l'horloge est prévu. Il estime qu'il serait dommage de ne pas le faire et d'avoir une belle façade avec un cadran rouillé.

Franck ROMANN précise que la question sera considérée avant les travaux de peinture.

➤ **LOTISSEMENT « Hinter den Gaerten »**

Michel HARTMANN fait le point sur l'avancement des travaux. Il signale que suite aux différentes réunions de chantier, nous avons constaté que l'éclairage public était manquant dans la rue de la synagogue. La route n'étant pas encore recouverte de macadam il estime que c'est le moment opportun des réaliser ces travaux. Un devis a été demandé à l'entreprise LRE qui effectue les travaux pour le lotisseur. Le devis est à rediscuter, mais un accord de principe est donné par le conseil municipal pour mettre en place cet éclairage.

Dans le même ordre, une ligne électrique haute tension, actuellement en réseau aérien peut être mis en réseau souterrain au vu toujours, de l'état de la voirie. Un devis a été présenté par ERDF. De plus une demande de subvention a été présentée au syndicat départemental d'électricité. Ce dernier est susceptible de nous apporter une aide à hauteur de 60 % de la somme hors taxe. Il restera alors à la charge de la commune 11 384 €. Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre les démarches dans ce sens.



Toujours dans le cadre des travaux de voirie du lotissement, Michel HARTMANN précise que la commune a demandé la mise en place d'un caniveau au croisement de la rue de la synagogue et de la rue des pâtures. Là encore les travaux peuvent être réalisés avant la mise en place de la couche de macadam.

➤ **ECOLE**

Michel HARTMANN rappelle au conseil municipal que les travaux d'accessibilité de l'école doivent être réalisés cette année. Il s'avère que pour ce qui est de la mise en conformité des sanitaires, seul point à réaliser à l'intérieur, les travaux seront réalisés en propre régie. Pour ce qui est de l'accessibilité du bâtiment la configuration des lieux nous est favorable. En effet il serait nécessaire de réaliser la mise à niveau de la cour par rapport à la route. Un chiffrage pour de l'enrobé a été demandé à l'entreprise MTP de HEIDWILLER.

Jean-Claude KLEIN suggère de demander également l'entreprise HARTMANN de HOCHSTAT afin d'avoir un comparatif.

Dans le même sens Frédéric ZIMMERMAN suggère l'entreprise SCHITTLY de BERNWILLER.

Le maire précise que ces travaux doivent être réalisés rapidement. En effet il n'est pas concevable de terrasser en période scolaire.

POINT 7 – INTERCOMMUNALITE

- Le maire informe le conseil municipal que M le Préfet du Haut-Rhin a pris en date du 15 juin 2016 un arrêté concernant la fusion des structures intercommunal. Chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant et opter un accord local.

L'ensemble des présidents de la future communauté des communes a été unanime et estime que le droit commun doit s'appliquer plutôt qu'un accord local qui ne permettrait de n'avoir que 12 sièges supplémentaires pour 64 communes.

Le conseil municipal est favorable au maintien du droit commun pour la répartition des sièges.

- Le maire informe le conseil municipal que suite à notre renouvellement, chaque commune de la CCSI a dû délibéré pour la répartition des sièges au sein de cette instance. Le préfet a repris un arrêté pour, cette fois, appliquer l'accord local. Pour nous cela reste donc deux conseillers.

- Le maire informe le conseil municipal des nombreuses réunions qui auront lieu pour l'élaboration du PLUI. Actuellement il est nécessaire d'établir le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour que ce dernier soit validé avant la fusion des communautés des communes. C'est la partie la plus générale qui donne les orientations globales de notre PLUI.



POINT 8 –RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ELIMINATION DES DECHETS

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets précise que celui-ci doit être présenté à l'assemblée délibérante par le maire des communes concernées et par le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Ce décret définit les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Les communes membres de la CCSI ont été destinataires du document et doivent en faire communication auprès de leurs conseils municipaux.

Le rapport 2015 est aussi mis à la disposition du public à la communauté de communes et dans les communes concernées. Le public sera avisé par voie d'affichage.

Le maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du rapport en question. Mais on peut tout de même relever que les dix communes de la CCSI représentent 4.478 foyers et 10.390 habitants, dont les déchets ménagers, soit 399,94 tonnes (38,49 kg par habitant), sont traités à l'usine d'incinération de Sausheim, la CCSI étant membre du SIVOM de Mulhouse pour ce service.

Dans le cadre du tri sélectif, ont été ramassées 357,80 tonnes de cartons et papiers (34,34 kg par habitant) et 81,68 tonnes de flacons plastiques (7,86 kg par habitant).

La collecte des bio déchets s'élève à 619,01 tonnes (59,58 kg par habitant)

Le verre collecté par apport volontaire dans les 19 conteneurs à disposition sur le territoire de la communauté de communes représente un poids de 414,6 tonnes (39,9 kg par habitant).

Les dépôts à la déchetterie sont ventilés comme suit :

- papiers et cartons : 45,30 tonnes
- ferrailles : 55,46 tonnes
- piles : 0,832 tonnes
- déchets verts : 340,30 tonnes
- déchets toxiques ménagers : 10,54 tonnes
- huiles de vidange : 2,88 tonnes
- encombrants : 174,98 tonnes
- Gravats : 46,36 tonnes

Les déchets des artisans et commerçants de la communauté, collectés contre une participation de 20 € par m³, s'est élevée à 399,50 m³.

La communauté de communes a également fait procéder à l'enlèvement de 6 épaves de voitures.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui lui a été présenté par le Maire

DELIBERATION



En exécution du Décret 95-635 du 6 mai 1995, le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le président de la Communauté des Communes du Secteur d'Illfurth.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport de l'exercice 2015 qui lui a été soumis par le président de la communauté des communes du Secteur d'Illfurth.

Le document est consultable en mairie par le public.

POINT 9 – CHASSE

✓ **Nomination des partenaires de chasse**

Le maire informe le conseil municipal que M MUTH Marcel notre locataire de chasse nous a fait parvenir un courrier concernant deux nouveaux partenaires de chasse à savoir M HAUSS Luc et Mme HAUSS Christine. Ils remplacent M TABAOGA Julio qui n'est plus présent sur notre chasse

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette

✓ **Garde de chasse**

Le locataire de la chasse communale a également transmis à la commune le procès-verbal d'agrément de garde – chasse de M PISTOLESI Anthony
Le conseil municipal en prend acte.

POINT 10 – ECOLE

Dolorès ALLENBACH rappelle les point important du la réunion de la commission école qui s'est tenue le 30 juin 2016.

La commission constate que notre école n'est pas très attractive malgré le faible nombre d'enfant. Nous devons tout mettre en œuvre pour attirer les familles avec enfants et également soutenir notre personnel enseignant pour qu'il reste en place plus longtemps. Pour ce faire l'embauche d'une ATSEM est proposée. Ainsi l'enseignante ne sera plus seule pour les cinq niveaux. Elle pourra avoir le soutien d'une autre personne adulte surtout pour des questions de sécurité. Le conseil municipal suit l'avis de la commission qui souhaite entreprendre des démarches pour l'embauche d'une ATSEM.

Toujours dans le cadre de l'attractivité de notre école, et suite à une rencontre avec l'inspectrice, la commission propose de développer le pôle informatique par la mise en place d'un VPI (vidéo projecteur interactif).



Le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise en place de ce VPI, pour la rentrée prochaine.

L'ensemble du rapport de la commission est approuvé.

POINT 11 – DIVERS

- ▲ **Monument** : Le maire informe le conseil municipal que le 25.09.2016 aura lieu l'inauguration du Monument aux Morts de FROENINGEN, après restauration. Il demande à tous les conseillers d'être présents ce jour là
- ▲ **Apéritif-concert** : Comme par les années précédentes, la commission culture propose de réaliser un apéritif concert le 10 septembre 2016. Le groupe TACOT JAZZ pourrait animer cette manifestation. Il reste à définir l'heure : soit le matin 11 h ou en fin de journée 17 h 30. Il faudra voir cela en fonction de la disponibilité des membres du TACOT JAZZ.
- ▲ **Fête de Noël le 11.12. 2016** : le maire informe le conseil municipal que la fête de Noël des sénières aura lieu le 11 décembre. Il demande à chacun de noter cette date. Concernant l'animation une proposition a été faite par Marie DORI. Le conseil municipal retient ce choix.
- ▲ **Site internet** : Marie DORI précise que le site est encore en travaux. Les modifications suites aux élections seront apportées puis le lancement se fera.
- ▲ **4L Trophy** : Franck ROMANN signale que deux jeunes, dont Florian BRUNSTEIN de FROENINGEN, sont venus en mairie afin de présenter leur projet. Ces deux étudiants souhaitent participer au 4L Trophy, un rallye raide de 6500 km en 4 L ; rallye à but humanitaire. Le conseil municipal décide de soutenir l'initiative.
- ▲ **Plan canicule** : le maire informe le conseil municipal que nous avons décidé de mettre en œuvre le plan canicule sur FROENINGEN, même si nous ne sommes pas encore en vigilance dans ce sens.
- ▲ **Fossés** : Frédéric ZIMMERMANN souhaite attirer l'attention sur la nécessité de procéder au curage de fossés au bout de la rue de Galfingue. Franck ROMANN donne les explications nécessaires à la démarche. Ces travaux pourront être réalisés avec Jean-Claude KLEIN et l'entreprise Gillet.
- ▲ **Divagation** : Déborah MARTINS attire l'attention sur la recrudescence de divagations des chiens.
- ▲ **Remblais** : Déborah MARTINS souhaite savoir si la terre située sur le terrain Lamotte est réglementaire et connaître les intentions du propriétaire. Un courrier sera fait aux époux Lamotte en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 55



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 19 JUILLET 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Franck ROMANN	Adjoint		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		Dolorès ALLENBACH
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Georges CLAERR	Conseiller		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		Georges HEIM
Fanny HEIM	Conseillère		
Guytaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Catherine MERKLE	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		